

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)			
Propriétaire 1			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Propriétaire 2			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel

LOGEMENT		
Adresse	Municipalité	Code postal
Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> Individuel/jumelé <input type="checkbox"/> Duplex <input type="checkbox"/> Maison en rangée <input type="checkbox"/> Copropriété (nombre de logements : _____)		
<input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____ Propriétaire du terrain <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : <input type="checkbox"/> Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) <input type="checkbox"/> Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)		
Valeur uniformisée du bâtiment* (excluant la valeur du terrain) : _____ \$ (Maximum 150 000 \$)		
*La valeur uniformisée est obtenue en multipliant la valeur du bâtiment inscrite sur l'avis d'évaluation municipale par le facteur comparatif. Pour les besoins du programme, l'année de référence est l'année civile qui précède l'année de la programmation au cours de laquelle le certificat d'admissibilité est délivré.		
Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale : _____ Année de construction : _____		

COMPOSITION DU MÉNAGE		
Propriétaire(s)		
	Nom	Prénom
1		Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
		/ /
2		/ /
Conjoint(e)		
	Nom	Prénom
1		Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
		/ /
Autres		
	Nom	Prénom
1		Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
		/ /
2		/ /
3		/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____		
Êtes-vous d'ascendance autochtone ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

REVENU DU MÉNAGE

Revenu annuel brut total de tous les occupants du ménage : _____ \$ (Voir revenu maximum page 3)

Le revenu annuel brut à considérer est constitué des différentes sommes reçues durant l'année civile qui précède l'année de la programmation concernée. Par exemple, pour la programmation 2022-2023, les revenus à considérer sont ceux de l'année 2021. Le revenu du ménage est déterminé en additionnant le revenu du propriétaire à celui de son conjoint et en ajoutant 25 % du revenu des autres membres du ménage âgés de 18 ans ou plus qui ne fréquentent pas un établissement scolaire à temps plein à la date de la signature du formulaire *Demande d'aide*.

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années ?

Oui Non

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 5 dernières années ?

Oui Non

TRAVAUX

Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment

Déficiences majeures

Cochez :

- 1) les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin) ;
- 2) les ouvertures (portes, fenêtres) ;
- 3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs) ;
- 4) la toiture (revêtement de toiture, pontage) ;
- 5) la structure (fondation et ossature du bâtiment) ;
- 6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique) ;
- 7) la plomberie (tuyauterie, puits, installation septique) ;
- 8) le chauffage (appareil et système de chauffage) ;
- 9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation).

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)

Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées (ajoutez des pages au besoin) :

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- L'avis d'évaluation municipale de l'année civile qui précède la programmation concernée;
- L'avis de cotisation fédéral complet de l'année civile qui précède la programmation concernée;
- Une copie signée de sa déclaration de revenus correspondante.

Le cas échéant, d'autres pièces justificatives pourraient s'avérer nécessaires, notamment pour une pension alimentaire ou un paiement de soutien non imposable, reçu ou versé (ex. : copie de l'ordonnance du tribunal ou de l'entente écrite).

D'autres renseignements pourront être demandés lors de la visite du bâtiment par l'inspecteur accrédité de la MRC de La Matanie. La MRC communiquera uniquement avec les propriétaires dont le dossier aura été sélectionné afin de planifier une visite de la propriété.

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES		BESOIN D'AIDE ?	
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.		Pour toute autre information : Téléphone : 418-562-6734	
		(À l'usage de la MRC)	Reçu à la MRC le Année / Mois / Jour
Signature	Année / Mois / Jour		
Signature	Année / Mois / Jour		

IMPORTANT : Le formulaire complété et les documents à joindre doivent être retournés à votre municipalité ou à la MRC de La Matanie. L'étampe de réception de la municipalité ou de la MRC fera foi de la date de réception officielle. Une demande incomplète sera **irrecevable**.

INFORMATIONS UTILES

- Revenu maximum selon la taille du ménage : (Revenu applicable selon tableau 2021 de la SHQ)
 - Couple ou 1 personne = 38 000\$ \$
 - 2 à 3 personnes sauf couple = 44 000 \$
 - 4 à 5 personnes = 49 000 \$
 - 6 personnes et plus = 59 500 \$
- La MRC de La Matanie est le territoire d'application du programme.
- La valeur uniformisée de l'habitation ne doit pas dépasser 150 000 \$.
- L'aide financière peut atteindre un maximum de 20 000 \$ et jusqu'à 25 000\$ pour les ménages dont le revenu est inférieur ou égal au NRA.
- Le montant de l'aide financière est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel le propriétaire a droit. Ce pourcentage varie selon la différence entre le revenu du ménage et le NRA.
- Le coût des travaux admissible est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur déterminée par la SHQ.
- Un propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a reçu dans le passé une aide financière du programme RénoRégion (PRR) ou du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des cinq dernières années.
- Les travaux ne doivent pas débuter avant que la MRC délivre un certificat d'admissibilité confirmant l'aide financière.
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la RBQ et des numéros de TPS et de TVQ.
- Les matériaux et la main-d'œuvre doivent être fournis par l'entrepreneur. Les matériaux doivent être neufs et de qualité standard.
- Les travaux doivent être complétés à la satisfaction de la SHQ dans les six mois suivant la délivrance du certificat d'admissibilité par la MRC de La Matanie.
- L'aide financière est versée par la MRC de La Matanie à la fin des travaux.
- Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour corriger les défauts majeures urgentes.
- Le logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeures.
- La sélection des demandes d'inscription sera effectuée en fonction des fonds disponibles et de la date de réception de la demande.

Le programme RénoRégion est financé par la Société d'habitation du Québec et, dans certains cas, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.